

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Gestion de sortie de crise sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2021-088

**CONSULTATION DES ACTEURS
LOCAUX SUR LE PROJET DE
REVISION DU PLAN DE
GESTION DES RISQUES
INONDATIONS DE LA REUNION
POUR LA PERIODE 2022-2027**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 28 juin 2021
et affichée le 29 juin 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : **15 JUL 2021**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 juillet 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi six juillet
le Conseil municipal de Le Port s'est réuni au Complexe
Sportif Municipal, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard
Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme
Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe (par M. Jean-Paul Babef), Mme Claudette Clain
Maillet (par Mme Véronique Bassonville), M. Fayzal
Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe),
M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte), M. Patrice
Casimir (par Mme Firose Gador).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint et M. Franck Jacques Antoine à 17 h 18 (mise en
discussion affaire n°2021-083), M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h23 (mise en discussion affaire n°2021-084),
M. Jean-Claude Adois et M. Didier Amachalla à 17 h 26,
(mise en discussion affaire n°2021-084).

Départ(s) en cours de séance : néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-088

**CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX SUR LE PROJET DE REVISION DU
PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATIONS DE LA REUNION POUR LA
PERIODE 2022-2027**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la consultation publique du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 sur le projet de Plan de Gestion du Risque Inondation pour le district hydrogéographique de La Réunion ;

Vu l'article R 566-12 du Code de l'Environnement prévoyant qu'au plus tard deux mois après le début de la consultation du public et pour une période de quatre mois, le préfet transmet le PGRI pour avis aux parties prenantes, au premier rang desquelles figurent les collectivités territoriales et leurs groupements chargés de l'aménagement du territoire ;

Vu la délibération n°2021_058_CC_14 du 28 mai 2021 par laquelle le Conseil communautaire du TCO compétent en matière de risque inondation a approuvé le projet de PGRI pour la période 2022-2027 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie en date du 23 juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 6 juillet 2021 relatif à l'avis de la commune dans le cadre de la consultation des acteurs locaux sur le projet de révision du plan de gestion des risques inondations de la Réunion pour la période 2022-2027 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet de révision du plan de gestion des risques inondations de La Réunion pour la période 2022-2027 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU